

■ **Crédit Lyonnais (Suisse) SA**, à Genève, exploitation d'une banque (FOSC du 17.10.2003, p. 5). Les pouvoirs de Agostini Thierry sont radiés. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Boiko Barthollet Tatiana, Bourquin Joël, Duong Thi-My-Hanh, Kertudo Gaël, Pautex Alain, Riccardi Gérard, Rouffy Cédric, et Wittmer Astrid; leur procurati-on est radiée. Signature collective à deux, limitée à l'établisse-ment principal, avec une personne autorisée et résidant en Suisse, a été conférée à Coolen Mathieu; sa procuration est radiée. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, avec une personne autorisée et résidant en Suisse, a été conférée à Forestier Mireille, de France, à Ambilly, F. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Verones Carlo, de Berne, à Muzzano. Procuration collective à deux, li-mitée à l'établissement principal, a été conférée à Gay Stéphanie, de et à Monthey, Mighali Claudio, d'Italie, à Lancy, et Zahnd Réanne, de Saignelégier, à Zurich.

Journal no 680 du 15.01.2004
(02080576 / CH-660.0.085.953-9)